

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 4 juillet 2023, s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, VOGEL Jean-Pierre.

Absentes et excusées : VAN DER GIJP Magdalena donne son pouvoir à Annick JACQUET, MOHTASHAM ANSARY Damien donne son pouvoir à Audrey NYS, QUEMENEUR Erika donne son pouvoir à Guy BOUCHAUD

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du jour :

1. Délibération pour la mise en place d'une RODP
2. Délibération pour les congés payés d'un agent communal en CDD
3. Délibération modificative de l'annonce concernant la pension complète des gîtes « possibilité de pension complète sur demande »
4. Délibération pour la délégation de signature de l'état civil à la secrétaire de mairie
5. Affaires diverses : Marchés de nuits, voirie

Validation du précédent CR de Conseil Municipal du 11 avril 2023 par l'ensemble des présents

1. Délibération pour la mise en place d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public

Pour la saison estivale 2023, la municipalité souhaitait la présence d'une restauration dans le bourg sur le créneau méridien. Elle a naturellement envisagé ce projet avec un prestataire saint-mesminois : *La Caravane de la Béchadie*. Si les activités de celle-ci sont maintenues sur le site du *Domaine de la Béchadie* en soirée, « *La Cabane de la Béchadie* » proposera boissons et petite restauration entre 11h et 16h dans le bourg tous les jours, en face de la Halle Jean Lefebvre. Les charges seront facturées sur relevé de compteur (électricité/eau).

La législation impose la mise en place une redevance annuelle d'occupation du Domaine public à la charge du prestataire. Il est proposé un montant de 100€ pour cette redevance, valable pour la période de juillet 2023 à fin juin 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

2. Délibération pour les congés payés d'un agent communal en CDD

Monsieur le Maire explique que Mme PROVOST Christelle est actuellement en CDD à hauteur de 1 jour par semaine sur des missions d'archives en particulier (Mercredi). Ce contrat ouvre droit à des congés que celle-ci ne prendra pas pour raison de service. Les agents contractuels qui, à la fin d'un contrat à durée déterminée (CDD) n'ont pas pu bénéficier de tout ou partie de leurs congés annuels ont droit à une indemnité compensatrice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de payer l'indemnité compensatrice de ses congés à Mme PROVOST à la fin de son contrat.

3. Délibération modificative de l'annonce concernant la pension complète des gîtes « possibilité de pension complète sur demande »

Le Maire explique que les clients des gîtes ne sont pas satisfaits des repas proposés par Clairvivre, avec qui nous avons une convention pour les repas. De plus, il précise que nous ne faisons aucun bénéfice sur les repas (suite à l'augmentation des tarifs de Clairvivre) et que cela engendre beaucoup de travail et d'heures complémentaires pour notre employée communale qui gère les gîtes. Par conséquent, la convention a été rompue. Il serait préférable de modifier l'annonce de nos gîtes concernant la pension

complète. Le Maire propose d'énoncer qu'il y a une « possibilité de pension complète sur demande », et non une pension complète systématique. Nous pourrions ponctuellement faire appel à un prestataire de repas (traiteur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier l'annonce concernant la pension complète des gîtes.

4. Délibération pour la délégation de signature de l'état civil à la secrétaire de mairie

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, que Mme DOS SANTOS CORREIA Victoria, adjointe administrative, est titulaire de son poste depuis le 1^{er} juin 2023. Il explique également que pour des raisons pratiques, il serait favorable à déléguer la signature pour l'état civil à Mme DOS SANTOS CORREIA Victoria.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à donner délégation de signature de l'état civil à Mme DOS SANTOS CORREIA.

5. Affaires diverses :

Marché de nuit : Réunion d'organisation avec les bénévoles le lundi 17 juillet à 18h30

Projet de pont-tapis roulant à la Carrière Coulas : le Maire présente le projet de tapis roulant pour éviter aux camions de passer trop souvent sur la route. L'accueil est favorable. Le Conseil Municipal suivra l'avancée du dossier.

Le Maire présente une motion de soutien aux Missions Locales demandée par la Communauté de communes qui doivent disparaître, fusionnées avec Pole-Emploi pour créer France Travail, interlocuteur unique pour l'accès à l'emploi. Les élus du territoire souhaitent affirmer le rôle important de ces structures locales qui accompagnent les jeunes vers l'emploi.

Le Maire rappelle quelques règles d'urbanisme au Conseil Municipal pour permettre aux conseillers de pouvoir répondre aux questions des habitants de manière éclairée.

SMD3 : Les dépôts sauvages coûtent 2 millions à la collectivité, c'est-à-dire aux contribuables ! Les factures qui resteront impayées seront facturées à la Communauté de communes.

Assainissement : Les tarifs et la fréquence des contrôles sont revus dans le nouveau règlement du SPANC.

Les conseillers municipaux qui déménagent et quittent la commune en cours de mandat ne sont pas tenus de démissionner. Notre conseil reste donc inchangé.

La séance se termine à 20h30.